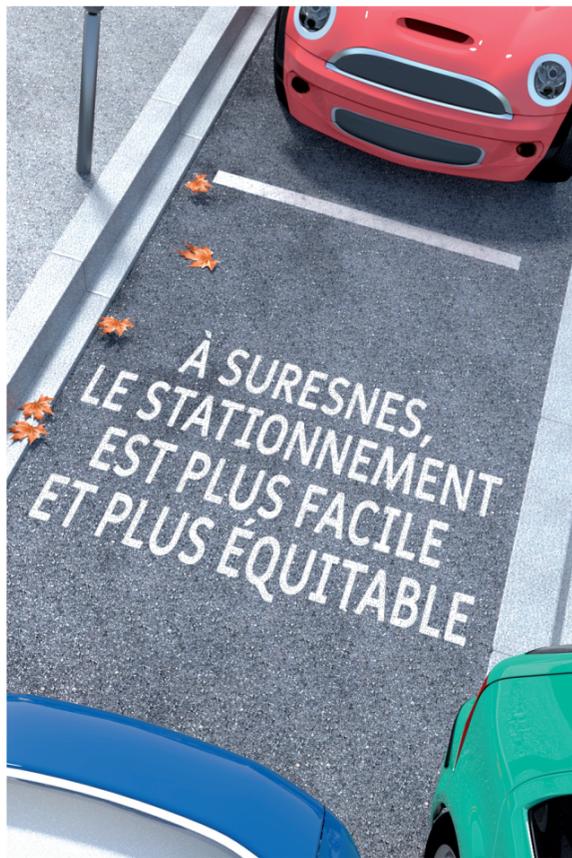
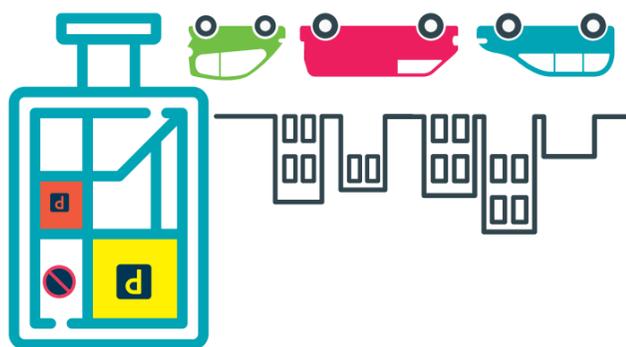


MIEUX VIVRE ENSEMBLE NOTRE VILLE EN FAVORISANT LA MOBILITÉ URBAINE, C'EST NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN.

- Pour offrir encore plus de fluidité et s'adapter aux évolutions constatées, le plan de stationnement à Suresnes évolue au 1^{er} janvier 2018.
 - Plus de 4 000 abonnements résidentiels ont été souscrits depuis le début de l'année
 - Les nouveaux moyens de paiement (les applications mobiles - Paybyphone et Whoosh !) séduisent toujours plus d'automobilistes
 - Le nombre de véhicules ventouses a fortement baissé
 - La durée moyenne de stationnement a été significativement réduite
- Depuis la mise en place du nouveau plan de stationnement au 1^{er} janvier 2017, les Suresnois trouvent plus facilement une place pour se garer :

À SURESNES EN 2017, LE STATIONNEMENT EST DEVENU PLUS FLUIDE



GUIDE DU STATIONNEMENT EN VOIRIE AU 1^{ER} JANVIER 2018

TOUT COMPRENDRE POUR MIEUX STATIONNER !

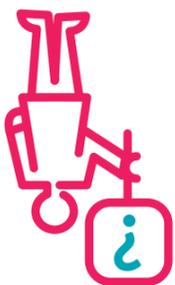


- 15 minutes gratuites une fois par jour
- La zone rouge du centre-ville
- Les tarifs horaires
- Les tarifs résidentiels et professionnels

QU'EST-CE QUI NE CHANGE PAS ?

- **LE NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT MIS EN PLACE AU 1^{ER} JANVIER 2018 PROPOSERA UNE EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT** (sauf place de la Paix et sur les côtés de l'église de Notre-Dame-de-la-Paix qui seront en zone rouge).
 - **QUARTIER RÉPUBLIQUE** avec l'extension de la zone verte à l'ensemble du quartier.
- Sur les zones vertes, les résidents et les personnes travaillant à Suresnes peuvent bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel. La couleur de la zone est indiquée sur l'horodateur.

QU'EST-CE QUI ÉVOLUE ?



QU'EST-CE QUE LE FPS ?

Au 1^{er} janvier 2018, un Forfait Post-Stationnement (FPS) remplace le Procès Verbal (PV) dans toutes les communes de France.

En cas d'insuffisance ou de défaut de paiement, le FPS est établi par un agent assermenté. Un avis est apposé sur le pare-brise.

À Suresnes, le FPS est fixé à 23 € pour la zone rouge et à 18 € pour la zone verte.

3 EXEMPLES CONCRETS POUR COMPRENDRE LE FPS

Il est 9h00. Je me gare dans une zone où la première heure est à 1,40 €.

- 1 Je paye 1,40 € en quittant mon véhicule. Finalement je prends du retard, à 10h00 je règle à distance l'heure suivante via l'application mobile. Je suis en règle, je n'ai pas de FPS.
- 2 Je paye 1,40 € en quittant mon véhicule. Finalement je prends du retard, mais je ne fais rien lors de mon dépassement. À 10h30, l'agent de surveillance constate le dépassement et dépose sur mon pare-brise un FPS dont est déduit le montant que j'ai déjà payé (en zone rouge : 23 € - 1,40 € = 21,60 € - en zone verte : 18 € - 1,40 € = 16,60 €). Je suis alors autorisé(e) à stationner jusqu'à la fin de la journée.
- 3 Je pars sans rien payer. À 9h30, l'agent de surveillance constate le défaut de paiement et dépose sur mon pare-brise un FPS de 23 € en zone rouge (18 € en zone verte). Je suis alors autorisé(e) à stationner jusqu'à la fin de la journée.

COMMENT PAYER LE FPS ?

Vous pouvez régler votre FPS par carte bancaire sur le site voirie-suresnes.fr, à la Maison du Stationnement ou sur l'horodateur.

Vous pouvez contester un FPS, dans un délai de 1 mois à compter de sa date de notification, en adressant un recours administratif à l'autorité compétente qui sera mentionnée sur le FPS.

CB uniquement

Je paye un FPS

CB sans contact, CB espèces (l'horodateur ne rend pas la monnaie)

Sur l'horodateur, je paye mon stationnement à l'heure et mon forfait résident.

CB

Je paye un FPS.

Sur le site internet, je m'inscris en tant que résident et je paye mon forfait résident.

CB

Sur l'application mobile, je paye mon stationnement à l'heure et mon forfait résident.

CB uniquement

Je paye un FPS

CB sans contact, espèces, CB

À la Maison du Stationnement, je me renseigne, je m'inscris en tant que résident et paye un abonnement.

FACILITEZ VOTRE PAIEMENT :

Maison du Stationnement
32, avenue Carnot
92150 Suresnes
Tél. : 01 58 47 55 30
lundi de 14h à 19h
mercredi de 14h à 19h
samedi de 9h à 13h

ADRESSE UTILE :



VOUS RÉSIDEZ À SURESNES ?

Bénéficiez du stationnement résidentiel à tarif préférentiel !

TARIFS ABONNEMENTS RÉSIDENTS (en zone verte) :

La journée : 0,50 € Le mois : 12,00 €
La semaine : 2,50 € L'année : 120,00 €

VOUS TRAVAILLEZ À SURESNES ?

Mais vous n'y résidez pas.

Vous êtes salarié ou bénévole d'une entreprise, d'une administration, d'un organisme ?

Si cette entreprise a son siège ou un établissement à Suresnes sans parking dédié au personnel, elle peut vous faire bénéficier d'un abonnement préférentiel.

Vous êtes travailleur indépendant ?

Si votre domiciliation professionnelle est à Suresnes, vous pouvez bénéficier d'un abonnement préférentiel.

TARIFS ABONNEMENTS PROFESSIONNELS (en zone verte) :

Le mois : 24,00 €
L'année : 240,00 €

COMMENT S'ABONNER ?

Vous pouvez vous abonner sur le site www.voirie-suresnes.fr ou à la Maison du Stationnement.

Pour cela, munissez-vous de :

- votre avis de taxe d'habitation (ou attestation de l'employeur ou le K-bis de votre entreprise pour les professionnels)
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- une carte grise enregistrée à votre adresse (pour les véhicules de fonction, joindre une attestation de l'employeur)

L'abonnement résidentiel est indispensable pour payer le tarif résident en zone verte. (L'abonnement ne peut pas être utilisé en zone rouge).

● Zone rouge (pas d'abonnement possible)

Quartiers Plateau-Ouest et Cité-Jardins sauf place de la Paix et Avenue Stresemann

Du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30

30 min	0,70 €	4h	8,00 €
1h	1,40 €	5h	11,00 €
1h30	2,10 €	6h	14,00 €
2h	2,80 €	7h	17,00 €
3h	5,00 €	8h30	23,00 €

Quartiers Écluse-Belvédère, République, Centre-Ville, place de la Paix et avenue Stresemann

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

30 min	0,70 €	4h	8,00 €
1h	1,40 €	5h	11,00 €
1h30	2,10 €	6h	14,00 €
2h	2,80 €	7h	17,00 €
3h	5,00 €	8h30	23,00 €

● Zone verte (abonnement possible)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

VISITEURS

30 min	0,70 €	5h	8,00 €
1h	1,40 €	6h	11,00 €
1h30	2,10 €	7h	14,00 €
2h	2,80 €	8h	16,00 €
3h	4,50 €	8h30	18,00 €
4h	6,00 €		

